

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 26 mars 2

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint Cléophas-de-Brandon, le lundi 26 mars 2018, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Résolution pour appel d'offre pour chemin de ligne Piette.
5. Résolution pour appel d'offre pour l'architecte travaux du centre.
6. Baux du 631 et 633 rue Principale
7. Levée de l'assemblée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Résolution n° 2018-03-289

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Martin Bibeau d'adopter l'ordre du jour ci-dessus tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

4. RÉOLUTION POUR APPEL D'OFFRE POUR CHEMIN DE LIGNE PIETTE – Objet : # Dossier AIRRL-2017-425

Résolution n° 2018-03-290

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter l'offre de Monsieur Roch Desrosiers pour faire les travaux du chemin de la ligne Piette. De plus, la municipalité effectuera le paiement à même les fonds de surplus non affectés.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 9 avril 2

5 RÉSOLUTION POUR APPEL D'OFFRE POUR L'ARCHITECTE TRAVAUX DU CENTRE

Résolution n° 2018-03-291

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'accepter l'offre de la firme RL Gravel Inc. pour faire les travaux du Centre.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

6 BAUX DU 631 ET 633 RUE PRINCIPALE

Résolution n° 2018-03-292

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Madame Audrey Sénéchal de faire parvenir les lettres par courrier recommandé : Avis au locataire – Modification au bail comme proposées par Maître Chaîne à nos locataires du 631 et 633 rue Principale.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

6 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h10.

Résolution n° 2018-03-293

L'ordre du jour étant épuisé le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin
Maire

Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
